

**COMMUNIQUÉ**  
Pour diffusion immédiate

## **LES ÉLUS DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA ADOPTENT LA DÉCLARATION POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ**

**Granby, le 27 novembre 2019** – Lors de la séance ordinaire du conseil du 27 novembre, les élus de la MRC de La Haute-Yamaska ont adopté à l'unanimité la *Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité* de la Fédération québécoise des municipalités affirmant ainsi adhérer aux valeurs d'égalité entre les personnes, de respect, d'ouverture et d'inclusion.

Ce geste est porteur d'une grande symbolique d'ouverture à l'autre et de respect de la différence et de la reconnaissance de l'égalité entre les personnes, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour palier à ce handicap.

« Adopter cette déclaration était pour nous une évidence, a indiqué M. Paul Sarrazin, préfet de la MRC. La MRC représente fièrement l'ensemble de ses citoyennes et de ses citoyens et elle le fait dans un esprit d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion. »

Chaque municipalité a le devoir d'offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant. Nous assistons malheureusement encore aujourd'hui à des incidents de xénophobie et d'homophobie; c'est pourquoi l'adoption de cette déclaration revêt tant d'importance. Le milieu municipal est le palier de gouvernance le plus près des citoyennes et des citoyens et doit agir de façon exemplaire en tant qu'employeur, ainsi qu'en tant qu'autorité locale, lors de l'exercice de ses pouvoirs et responsabilités.

L'ouverture à l'autre, la tolérance envers la différence, l'acceptation de la diversité sous toutes ses formes sont des principes qui doivent être portés par l'ensemble de la société et auxquels la MRC de La Haute-Yamaska adhère sans réserve.

– 30 –

Source : Gabrielle Lauzier-Hudon  
Coordonnatrice aux communications  
MRC de La Haute-Yamaska  
450 378-9976, poste 2239